

Thomas CAVEL
Secrétaire général de la CFDT Cheminots
5, rue Pleyel
93200 SAINT DENIS

La Plaine Saint-Denis, le **28 JAN. 2020**

Monsieur le Secrétaire général

Vous avez exprimé dans le courrier à mon attention en date du 7 janvier et lors de l'audience que je vous ai accordée le 14 janvier vos revendications concernant les sujets relatifs aux retraites d'une part et aux enjeux sociaux internes à l'entreprise d'autre part.

Vous avez également souligné l'importance d'apporter des perspectives et de (re)donner envie aux cheminots, à la sortie d'un conflit d'une ampleur et d'une durée sans précédent.

Concernant le sujet des retraites, les négociations avec le gouvernement ont conduit à limiter fortement l'impact de la future réforme pour les actuels cheminots sous statuts. Vous le savez, des engagements très protecteurs ont été obtenus, grâce notamment aux actions de votre organisation syndicale. On peut citer notamment l'élargissement de la population statutaire non concernée par le SUR et pour les cheminots statutaires concernés, la prise en compte de la durée de service au sein du régime spécial dans l'évolution de l'âge d'ouverture des droits, le maintien de la règle de calcul de la pension sur la base de 75 % des 6 derniers mois au prorata de la durée de service dans le régime spécial et l'élargissement de l'assiette de cotisation pour la durée de cotisation hors régime spécial. Le gouvernement a clos ces négociations le 19 décembre et le temps est maintenant au processus parlementaire après présentation du projet de loi en conseil des Ministres.

Néanmoins je vous rejoins sur la nécessité de redonner des perspectives positives aux cheminots dans le cadre de la nouvelle SNCF. Pour ce faire, des projets et des chantiers structurants vont jaloner toute l'année 2020. Ils donneront lieu à des concertations et je proposerai que certains d'entre eux soient inscrits dans l'agenda social de 2020.

Vous me demandez de « garantir l'unité sociale par la création d'un large socle de droits communs transverse ». Quelques éléments de réponses :

- J'ai demandé à ce que le sujet de « ce qui fait groupe, ce qui fait l'unité et l'unicité de la SNCF » soit un des premiers sujets traités par le projet d'entreprise et la contribution de votre union fédérale sur ce sujet sera la bienvenue.
- Concernant la transposition de l'accord de classification et rémunération de la branche ferroviaire, si ce dernier est validé, nous confirmons notre engagement, comme demandé par votre fédération, d'ouvrir des négociations de transposition de cet accord sur le périmètre des 5 sociétés issues du GPF.
- Par ailleurs, l'accord logement récemment signé, la finalisation prochaine de l'accord égalité professionnelle, la poursuite de la négociation de l'accord de mobilité entre sociétés et l'ouverture d'une négociation relative à la mise en place d'une protection sociale complémentaire sont autant d'accords collectifs qui renforceront le socle de droits communs transverses aux 5 sociétés issues du GPF.

.../...



Concernant les conditions de vie au travail et la pénibilité :

- Je vous confirme, comme nous nous y sommes engagés le 18 décembre, ma proposition de positionner à l'agenda social de 2020 une négociation sur les fins de carrière, sur la pénibilité et les modalités d'élargissement de la CPA.
- De même, nous ouvrirons une négociation sur un plan d'épargne retraite d'entreprise.
- J'ai par ailleurs demandé à ce que les directeurs d'établissements puissent engager immédiatement les actions nécessaires pour remédier aux situations anormales en matière de conditions de vie au travail.

Concernant l'exercice du dialogue social, j'ai demandé la mise en œuvre d'un REX dès le premier trimestre 2020 sur le fonctionnement des CSE, REX qui sera suivi d'une concertation sur le dialogue social sur les métiers, dans les territoires et sur les questions de conditions de travail en proximité dans les établissements.

Enfin, je rappelle les engagements que j'ai pris dès mon arrivée, pour certains en réponse à vos demandes, avec notamment une pause dans les réorganisations prévues au premier semestre 2020, le renforcement du service en gare pour s'assurer qu'il y ait moins de 30 mn d'attente aux guichets et le renforcement de l'accompagnement à bord des trains TER « Krono » et « PROXI » et l'inscription du programme « solidarité emploi » comme le 4e pilier des fondamentaux d'excellence du Groupe (avec PRISME, FIRST et H00).

Les décisions prises ainsi que les projets et les négociations proposés dans ce présent courrier, vous le voyez, seront de nature à traiter de manière structurante pour la vie des cheminots une grande partie des sujets d'entreprise mentionnés dans votre courrier.

Et nous comptons sur les travaux et les contributions de votre organisation pour aboutir à des perspectives et un cadre social à la hauteur des ambitions que je porte pour la SNCF en tant que grande entreprise de service publique ferroviaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes plus sincères salutations.

Jean-Pierre FARANDOU
Président-Directeur général de la SNCF

Trépo: Va,
DF.